



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Amiens, le 14 juin 2018



RÉGION ACADÉMIQUE  
HAUTS-DE-FRANCE

MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION NATIONALE  
MINISTÈRE  
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,  
DE LA RECHERCHE  
ET DE L'INNOVATION

**Avancement à la hors classe des PLP**

**- Campagne 2018 -**

**Nombres d'agents promouvables: 451**

**Avis formulés par les chefs d'établissement et IA-IPR :**

Les chefs d'établissement et IEN ont été invités à formuler des avis se répartissant entre les 3 items suivants : très satisfaisant / satisfaisant / à consolider, le nombre d'avis 'très satisfaisant' étant limité à 20% des agents éligibles. Ces avis n'étaient pas à motiver.

**Avis formulés par la Rectrice :**

Les avis de la Rectrice se répartissent entre 4 degrés d'appréciation :

- excellent
- très satisfaisant
- satisfaisant
- à consolider

L'appréciation portée cette année sera conservée pour les campagnes de promotions ultérieures si l'agent n'est pas promu au titre de la présente campagne.

Une opposition à promotion à la hors classe peut être formulée pour les avis 'à consolider'. Les oppositions sont motivées.

Pour l'avancement à la hors classe 2018 des PLP, 7 oppositions à un avancement ont été émises.

Les quotas établis par la note ministérielle sont les suivants :

- 10% d'avis excellent par échelon
- 45 % d'avis très satisfaisant par échelon

En conséquence, pour chaque échelon, le nombre maximal d'avis excellent / très satisfaisant est fixé comme suit :

	9 <sup>ème</sup> échelon	10 <sup>ème</sup> échelon	11 <sup>ème</sup> échelon
Agents promouvables	120	245	86
Avis 'excellent'	12	25	9
Avis 'très satisfaisant'	54	111	39

En fonction de ces contingents, les avis de la Rectrice ont été attribués :

- a) En veillant à une répartition équilibrée des avis entre chaque discipline : prise en compte des effectifs éligibles dans l'échelon et la discipline
- b) En tenant compte des avis des primo-évaluateurs (chefs d'établissement et inspecteurs) sur le parcours professionnel de chaque agent
- c) En cas d'égalité, la somme de la note administrative et de la note pédagogique a servi de discriminant

d) Les propositions ont été soumises à l'avis des corps d'inspection.

### **Elaboration des propositions :**

Le contingent alloué à l'académie d'AMIENS est de 73 promotions (en attente de confirmation – arrêté non publié).

Le barème retenu pour procéder au classement des dossiers est le suivant :

#### **1/ valorisation de l'avis de la Rectrice**

A chaque degré d'appréciation correspond un niveau de bonification :

Excellent : 145 points  
 Très satisfaisant : 125 points  
 Satisfaisant : 105 points  
 A consolider : 95 points

#### **2/ Prise en compte de l'échelon et de l'ancienneté dans l'échelon :**

<b>Echelon et ancienneté dans l'échelon au 31 août 2018</b>	<b>Ancienneté théorique</b>	<b>Points d'ancienneté</b>
9e échelon avec 2 ans d'ancienneté	0 an	0
9e échelon avec 3 ans d'ancienneté	1 an	10
10e échelon sans ancienneté	2 ans	20
10e échelon avec 1 an d'ancienneté	3 ans	30
10e échelon avec 2 ans d'ancienneté	4 ans	40
10e échelon avec 3 ans d'ancienneté	5 ans	50
11e échelon sans ancienneté	6 ans	60
11e échelon avec 1 an d'ancienneté	7 ans	70
11e échelon avec 2 ans d'ancienneté	8 ans	80
11e échelon avec 3 ans d'ancienneté	9 ans	100
11e échelon avec 4 ans d'ancienneté	10 ans	110
11e échelon avec 5 ans d'ancienneté	11 ans	120
11e échelon avec 6 ans d'ancienneté	12 ans	130
11e échelon avec 7 ans d'ancienneté	13 ans	140
11e échelon avec 8 ans d'ancienneté	14 ans	150
11e échelon avec 9 ans et plus	15 ans	160

Les enseignants promouvables ont ensuite été classés par ordre décroissant du barème.

Les propositions d'avancement ont été établies à partir de ce classement après avoir préalablement exclu :

- les enseignants pour lesquels une opposition a été formulée
- 1 enseignant partant la retraite le 27/07/2018 (M. KORDO AUGUSTE)

➔ Les enseignants ayant un barème supérieur ou égal à 185 sont proposés (soit 71 enseignants)

➔ Pour les 2 propositions suivantes, il a fallu départager 50 enseignants ayant un barème équivalent (175 points)

➔ A égalité de barème (175), le choix académique a été de privilégier :

- l'avis de la Rectrice (avis excellent)
- puis les avis des primo-évaluateurs (avis 'très satisfaisant' des 2 évaluateurs ou au moins 1 avis 'très satisfaisant')
- la note pédagogique la plus élevée
- puis l'ancienneté dans le corps